

# CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

## Séance du 26 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt six mai à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSEMERAND Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre JAUSSEMERAND, Roger NETTE, Edouard LENGAIGNE, Sandrine GARRELIS, Carole BRAU, Jean-Noël BOYER, Laurence SIMON, François DUMEAU, Odile RAMBAUD, Sylvie LEGLISE

EXCUSES : Jean-Paul TROCMET, Bernard DELONG, Christine MEROT, Raymond VEUX (procuration à Edouard LENGAIGNE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie LEGLISE

La lecture du compte rendu précédent ne suscitant aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

#### [Vote sur le projet du périmètre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale \(SDCI\)](#)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un arrêté préfectoral en date du 12 avril 2016 nous rappelle l'obligation de se prononcer sur le projet d'extension de périmètre de communauté de communes dans un délai de 75 jours.

Monsieur le Maire demande donc aux élus d'indiquer à quelle communauté de commune ils souhaitent que Caudrot soit rattachée, en l'occurrence qui est pour ou contre une extension vers la CDC du Réolais proposée par le Préfet ? Sachant que si la majorité des communes du canton refuse ce périmètre, la CDCI se réunira à nouveau, mais la décision finale n'appartient qu'à monsieur le Préfet qui peut passer outre le choix des communes

Après avoir voté, la majorité des élus sont CONTRE ce rattachement, 2 élus sont POUR et 1 Abstention.

Par ailleurs, la gouvernance de cet EPCI devra être déterminée par le nombre de sièges avec un accord local soit 69 membres ou 60 sièges par une répartition de droit commun ce qui donnerait une répartition de 2 ou 3 délégués pour Caudrot, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil municipal est opposé à la répartition par droit commun, et opte à l'unanimité pour la répartition par accord local pour 69 membres et donc 3 délégués pour Caudrot.

Madame RAMBAUD, présidente du SIAEPA indique que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental, la commune de CAUDROT est également concernée par la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des trois syndicats suivants : le SIA de la région de Saint-Macaire, le SIAEP de la région de Verdélais, et le SIAEPA de Caudrot.

Nous devons donc examiner également ce projet de périmètre et émettre un avis.

Après discussion, monsieur le Maire est plutôt favorable pour attendre 2020 comme prévu initialement par le Préfet.

Le conseil municipal passe donc au vote et décide d'émettre un avis défavorable à la fusion de ces trois syndicats au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par 10 Voix et 2 POUR.

### Délibérations

#### ***Subvention sortie scolaire***

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'enseignante des CE1/CM2 organise une sortie au poney club de Gironde sur Dropt début juin.

Pour finaliser ce projet, elle a sollicité la municipalité pour l'octroi d'une subvention de 500 €.

Madame BRAU Carole précise que le corps enseignant sollicite très souvent la commune, mais de leur côté l'équipe enseignante annule la kermesse. Elle trouve très dommageable qu'il n'y ait pas en retour un peu plus de reconnaissance et plus d'implication de leur côté.

Monsieur le Maire confirme qu'en effet très peu de parents sont volontaires pour aider l'équipe enseignante à encadrer cette demi-journée. Par ailleurs le plan Vigipirate préconise d'éviter le regroupement d'enfants, d'où la décision de ne pas effectuer cette année cette après-midi récréative.

Monsieur BOYER préfère qu'une aide financière soit faite lors de la kermesse qui profite à tous les enfants, plutôt que pour une sortie pour une seule classe.

Après débat, le conseil municipal décide par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE l'octroi d'une subvention à l'école de 500 €.

Par ailleurs, monsieur le Maire va demander aux enseignantes de communiquer leur projet chaque année avant la fin décembre, de manière à ce que les prévisions budgétaires soient faites pour aider les écoles si nécessaire lors du vote du budget annuel et non au cas par cas en cours d'année.

### Repas de cantine

Monsieur Jausserand et madame Simon ont rencontré le traiteur Monsieur Rouzié Il lui a été demandé de bien vouloir comme cela lui avait déjà été indiqué, de prévoir une fois par semaine un menu BIO, du fromage régulièrement et de la soupe en période d'hiver aux menus de la prochaine rentrée.

Quant à la convention 2015/2016 ses tarifs ne bougeront pas, soit :

- ■ 2.60 € pour les enfants
- ■ 3.60 € pour les enfants hors commune
- ■ 4.20 € pour les adultes

■ ■ Monsieur le Maire demande aux élus qui est pour une augmentation du prix de repas et qui est contre.

■ ■ Monsieur VEUX et Monsieur LENGAIGNE seraient favorables à une petite hausse par exemple de 0.10 euros, plutôt qu'une hausse plus importante par la suite, il vaut mieux lisser l'évolution du prix.

■ ■ Après discussion, le conseil municipal décide une augmentation de 0.10 euros par repas par 4 Voix POUR et 6 Abstentions, le prix des repas passera donc à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à :

- ■ 2.70 € pour les enfants
- ■ 3.70 € pour les enfants hors commune
- ■ et 4.30 € pour les adultes

#### ■ ■ Décision modificative budget assainissement

■ ■ L'excédent d'investissement reporté était de 210 974.89 € et non 205 074.89 € comme mentionné sur le budget primitif 2016, de ce fait afin de régulariser cette erreur, une augmentation des recettes d'investissement de 5900 € est nécessaire avec une augmentation des dépenses équivalentes afin d'équilibrer ce budget.

#### ■ ■ DETR 2016

■ ■ Monsieur le Maire précise qu'un dossier au titre de la DETR complémentaire pourra être déposé en sous-préfecture au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

■ ■ Pourront y être inclus, les travaux d'aménagement de la sécurité routière rue des écoles et sur la RD 227, quelques travaux de réfection notamment rue de l'île d'Elbe, la route de Parralot, la route de la gabache, route de Lafitte, VC N°12, busages vers Majoureau et sur la voie du lieu-dit Le Bert. Le montant total de ces travaux est estimé à 26 275 € TTC. Les deux busages sont urgents, après les fortes pluies, selon monsieur NETTE.

■ ■ Suite à la réfection des routes départementales, la commune doit faire effectuer le marquage au sol de sécurité notamment les passages piétons, un devis a donc été demandé à la Société SOLTECHNIC de Bruges. Montant des travaux 1896 € TTC.

■ ■ Madame SIMON demande si l'on pourrait à cette occasion faire deux passages piétons supplémentaires devant les sorties des salles de cantine au CSC afin de permettre de faire traverser les enfants vers le foyer rural en cas d'obligation d'évacuation.

■ ■ Monsieur le Maire y est tout à fait favorable, et précise qu'un passage à piéton sera également matérialisé route de Castets.

■ ■ Un devis complémentaire sera demandé à la société SOLTECHNIC.

## QUESTIONS DIVERSES

### Hommage à Pierre GEMIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu comme chaque année une invitation du Président de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance du Réolais pour la cérémonie de commémoration des combats de Lorette et de la Résistance, celle-ci aura lieu le samedi 4 Juin 2016 à 8H30 et toute la population y sera conviée.

De plus, il précise aux élus que la cérémonie commémorative de l'appel historique du général de Gaulle, aura lieu le samedi 18 Juin à 11h30.

### Energie

Monsieur le Maire présente aux élus une étude qu'il a faite concernant les dépenses de consommation de GAZ dans les différents bâtiments communaux. Il en ressort que sur la moitié des bâtiments des économies ont été faites, notamment :

Ecole maternelle 12% d'économie par rapport à l'an passé  
Ecole primaire 22 % d'augmentation

Foyer rural 6% d'économie

CSC 12,54 % d'augmentation

Salle 3ème Age 87% d'économie (ce qui s'explique par un passage au chauffage électrique)

Eglise 48% d'économie

Stade 14% d'augmentation

### Ecole

Monsieur NETTE indique que Monsieur DEJEAN Eric est intervenu comme indiqué lors du dernier conseil municipal pour la mise à jour de l'école numérique de 2009 devenue obsolète.

Il souhaiterait que monsieur DEJEAN puisse rencontrer les élus afin d'expliquer son intervention et ainsi prendre connaissance des nouveaux moyens mis à la disposition des enseignantes.

Le conseil municipal y est favorable et une réunion de rencontre avec l'intéressé sera proposée.

### Fête communale

Madame BRAU précise à Monsieur LENGAIGNE que cette année, il n'y aura pas besoin d'agents pour le service lors de la soirée entrecôte, le traiteur ayant son personnel.

Prévoir seulement la préparation de la vaisselle nécessaire à cette soirée.

Par contre, lors du marché nocturne, deux agents seront nécessaires pour la mise en place des nappes et des couverts. Il faudrait les convier à 14 heures sur la place.

### Aménagement espaces verts

Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait mettre en place des bancs et des tables de pique-nique en bord de Garonne, le barbillon caudrotais étant prêt à aider financièrement la municipalité dans ce projet.

Des équipements de poteaux de volley-ball ou des cages de but de football pourraient être installés pour que les enfants puissent avoir un lieu pour jouer.

La séance est levée à 20 H 45.